

FUNDIMMO

41, Avenue George V
75008 Paris

Objet : DEMANDE DE DISPENSE DE PRELEVEMENT FISCAL (à retourner avant le 30 novembre 2024 à investisseurs@fundimmo.com)

Cette demande est valable pour les revenus de l'année 2025 uniquement.

Pour être dispensé du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 12,8% d'impôt sur le revenu lors du paiement de vos intérêts, le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2024 établi au titre des revenus 2023 doit être :

- inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve).
- inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Je soussigné(e) M. /Mme :

résidant à :

atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette dispense.

Je reconnais être informé(e) :

1. Que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte ;
2. Que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les intérêts perçus au titre de l'année 2025 après enregistrement de la demande par Fundimmo.

Fait à :

Le :

Signature :

Service Relation Investisseurs : investisseurs@fundimmo.com